COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 07 MARS 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/02/ 2022

Présents : MM. BETHOULE S. CHARRON E. DAHERON J. FERCHAUD JC. . GABET C. GRASSO C. GRELET C. MARCHAIS O. MOINARD P. PINAUD L. SAMME E. STENGER C. TURGNE F.

Absents : excusée : MME GRELET M. (1 pouvoir à STENGER C.)

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Vote du compte administratif 2021

Vote du compte de gestion 2021

Affectation du résultat

Participation financière 2022 au SIVOS Le Thou Landrais

Budget Primitif 2022 :

- **Vote des subventions communales 2022**
- **Vote des taux 2022**
- **Vote du budget primitif 2022**

Demande de subvention au titre des Amendes de police- petites opérations de sécurité

Projet construction d'une nouvelle caserne pompiers à Ardillières

Informations et questions diverses

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents, madame le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric SAMME

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame DAHERON Josiane, Doyenne, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Mme GRASSO Christelle, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peur se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section fonctionnement	460 225.43	522 166.23
	Section investissement	103 557.60	143 401.51
Reports 2020	Section fonctionnement		66 323.11
	Section investissement	- 52 077.10	
	TOTAL	- 52 077.10	66 323.11
Restes A réaliser	Section investissement	9 500.00	/
Résultat Cumulé	Section fonctionnement	460 225.43	588 489.34
	Section investissement	165 134.70	143 401.51
	TOTAL CUMULE	**625 360.13**	**731 890.85**

2) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3) Atteste de sa concordance avec le compte de gestion du trésorier ;
4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres prescrites, le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2021 dressé par Madame le Maire, et constaté :

- un résultat de fonctionnement de 128 263.91 €
- un solde d'investissement de - 12 233.19 €
- des dépenses engagées reportées de 9 500.00 €
- soit un excédent de résultat de 106 530.72 €

décide d'affecter les inscriptions budgétaires 2022 comme suit :

Virement nécessaire au 1068	**21 733.19 €**
Résultat de fonctionnement reporté 002	**106 530.72 €**

PARTICIPATION FINANCIERE 2022 AU SIVOS

Le besoin de financement au SIVOS pour 2022 s'élève à:
510 645.96 € soit **255 322.98 €** par commune.

En référence à l'article 10 des statuts du SIVOS Le Thou-Landrais :

Part population : Le Thou 2 019 habitants – Landrais 738 habitants soit 2757 habitants
Le Thou **73%** Landrais **27%**

Part effectifs : Elémentaire 197 : Le Thou 149 (76%) Landrais 48 (24%)
Maternelle 112 : Le Thou 88 (79%) Landrais 24 (21%)

Total effectifs : 309 Le Thou 237 (77%) Landrais 72 (**23%**)

Participation de Landrais : Part habitants : 255 322.98 € x 27% = 68 937.20 €
Part élèves : 255 322.98 € x 23% = 58 724.29 €
Soit : **127 661.49 €** pour 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ces participations qui seront inscrites au budget primitif 2022.

Périodicité des participations financières des communes au SIVOS LE THOU – LANDRAIS

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du SIVOS LE THOU – LANDRAIS, la périodicité des participations financières des communes du Thou et de Landrais au budget du SIVOS a été arrêtée comme suit :
Participation des communes du Thou et de Landrais au SIVOS :

Les communes versent une somme constituant leur participation annuelle tous les trimestres.
Il est proposé la répartition trimestrielle suivante :

- 1er trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 2ème trimestre : 20% de la participation annuelle des communes
- 3ème trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 4ème trimestre : 20% de la participation annuelle des communes

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2022 de verser une subvention communale aux associations suivantes :

Au 6574 :	**1 000.00 €**
Aide Alimentaire	500.00 €
Croix Rouge Française	200.00 €
Secours Catholique	200.00 €
Tremplin 17	100.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022, qui demeurent fixés à :

Taxe Foncière (bâti) : 44.43 % (22.93 % Taux voté par la commune + 21.50 % taux Départemental)

Taxe foncière (non bâti) : 56.93 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le C.G.C.T.,
Considérant le vote du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 et en date du 07 mars 2022,
Considérant le vote de l'affectation des résultats 2021 en date du 07 mars 2022,
Considérant que les résultats de l'exécution de l'exercice budgétaire de l'année 2021 font apparaitre un excédent de fonctionnement de 106 530.72 € et un déficit d'investissement de 21 733.19 €,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses	620 099.72 €
	Recettes	620 099.72 €
Investissement :	Dépenses	156 234.68 €
	Recettes	156 234.68 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE- PETITES OPERATIONS DE SECURITE

Madame le Maire fait part du besoin de mise en place d'un radar pédagogique permettant de ralentir le trafic et ainsi sécuriser les usagers de Ia route.
Madame le Maire indique le chiffrage du devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, soit :

- Montant HT : 2 060.40 €
- Montant TTC : 2 472.48 €

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police - Petites opérations de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 40% du montant HT correspondant auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police - Petites opérations de sécurité
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS A ARDILLIERES

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du conseil municipal du 04 octobre 2021, le chef de centre de la caserne des pompiers d'Ardillières et Monsieur Jean-Baptiste PAIN, 1er Adjoint à la mairie d'Ardillières sont venus faire le bilan de l'état de vétusté de la caserne actuelle et de sa non-conformité. Ils ont présenté le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur Ardillières. Le coût estimé de cette construction s'élève à 389 683.75 € HT, le montant des aides est évalué à 256 313.59 €, le reste à charge étant de 211 306.11 €

Il a été proposé que ce centre soit intercommunal et géré par un SIVU formé entre les communes d'Ardillières, Ciré, Landrais et Le Thou. (Avec un quote part pour chaque commune au prorata de la population de chacune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'était prononcé à **9 voix pour et 5 abstentions** pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur la commune d'Ardillières avec la création d'un SIVU **seulement si les 4 communes concernées participent au projet.**

A ce jour, la commune du Thou est favorable à cette construction et à la création d'un SIVU. La commune de Ciré d'Aunis a voté contre ce projet et les élus d'Ardillières ont décidé de prendre la participation de Ciré d'Aunis à leur charge.

Madame le Maire demande aux conseillers leur avis compte-tenu que le conseil s'était engagé seulement si les 4 communes concernées participaient au projet.

Après en avoir discuté, il en ressort des inquiétudes quant à la pérennité du projet construit sur une commune voisine (est-ce que le foncier sera propriété du SIVU ?) et sur le fait qu'il s'agit de pompiers volontaires, n'y aura t -il pas un jour un problème de recrutement ?

Les conseillers demandent avant de se prononcer à connaître le coût de fonctionnement d'une caserne déjà existante (Ferrière) et souhaiteraient avoir un avis « hiérarchique » du SDIS sur le bien-fondé de cette construction.

Les sapeurs-pompiers de St Pierre la Noue, d'Aigrefeuille ou Surgères interviennent aussi sur notre commune et pourraient eux aussi demander une quote-part…

Décision reportée.

Informations et questions diverses

Monsieur Sébastien BETHOULE propose aux conseillers d'adresser un message par SMS aux habitants pour le projet de la petite forêt. Le principe est que chaque personne qui reçoit ce message l'envoie à ses contacts afin que le maximum de personnes soit informé.

« *Près de 1000 arbres vont être plantés l'hiver prochain sur un terrain proche du bourg de Landrais.*
Une entreprise originale de création de forêt aide la commune à trouver des investissements pour financer ce projet.
C'est important qu'un grand nombre de Landraisiens s'impliquent dans ce projet et dans tous ceux qui vont suivre pour reboiser notre territoire.
L'heure n'est plus à démontrer l'importance de replanter des arbres!

Agissons:

1/En renvoyant ce message à des personnes de votre répertoire

2/ En cliquant sur le lien pour vous informer
et/ou participer financièrement sur ce projet :

https://jadopteunprojet.com/decouvrez-les-projets/detail/landrais-une-foret-pour-la-biodiversite

3/ En participant à la plantation l'hiver prochain et si vous avez des avis, des envies, des questions,... concernant le reboisement de notre village, vous pouvez utiliser ce mail: Triangledumarronnier@yahoo.com. Merci

Séance levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les Conseillers,

le Maire,
Christelle GRASSO